

## Conseil municipal du 26 février 2009

### Compte-rendu de la séance

**Etaient présents** : Georges **VIGNOUD**, Pierre **GUIDAT**, Jean-Claude **GOUVERNEUR**, Jean-Louis **PATACINI**, Bernard **BOULANGER**, Gabriel **HENRIQUET**, Daniel **ALESSANDRINI**, Valérie **BOCQUET LEGER**, Danièle **BRUN**, Christiane **BRUNET**, Christine **DIETZ**, Eric **DELESCLUSE**, Thierry **FERRACHAT**, Marie Corinne **LAUDES**, Michel **MENDEZ PORCEL**, Pierre **MICHEL**, Michel **PAJEAN**, Monique **PERRIER**, Claude **RIOND**.

**Excusés et représentés par pouvoir** : Jean-Jacques **MAURIS** (pouvoir à Christiane **BRUNET**), Maryse **PRETTE** (pouvoir à Pierre **GUIDAT**).

**Etait absente** : Nacera **ALLALOU**.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Monique **PERRIER** est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

### Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2009 :

#### Point 14 : Passeports biométriques : demande de subvention à l'Etat pour l'installation de la station d'enregistrement :

Monsieur **ALESSANDRINI** précise les raisons de son vote négatif : la gestion des passeports biométriques par les communes concernées n'a pas été accompagnée du transfert des charges et des moyens par l'Etat.

#### Point 15 : Fourniture de sel : convention avec le Département :

Monsieur **RIOND** précise les raisons de son vote négatif : la commune ayant accueilli sur son territoire depuis 1992 la plateforme départementale de stockage de sel de déneigement sans aucune contrepartie financière, il demande la mise à disposition gratuite et permanente du sel nécessaire au déneigement de la commune.

### 1/ Débat d'orientation budgétaire

Conformément au Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), monsieur le maire indique qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé avant le vote du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Madame DIETZ, responsable de la commission « Finances » présente les résultats budgétaires de l'exercice 2008 et le coût des principaux programmes d'investissement pour l'année 2009, ainsi qu'une estimation de la capacité d'investissement.

Elle présente également l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2009 concernant les quatre taxes locales, qui contient les bases d'imposition prévisionnelles ainsi que le produit fiscal à taux constants et les allocations compensatrices.

Monsieur le maire précise qu'une présentation détaillée du programme d'investissement 2009 sera faite lors de la prochaine réunion de la commission « Finances » le 11 mars 2009.

## **2/ A.D.M.R. : versement d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le maire informe que l'A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural) du canton de Saint-Pierre d'Albigny sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle de l'ensemble des communes pour apurer le déficit de l'année 2007 (16 000 €).

Selon la clé de répartition adoptée (population), l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 9 660 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer cette subvention exceptionnelle à l'A.D.M.R.

## **3/ Délégation de service public camping de Carouge : sélection des candidatures**

Suite à la réunion de la commission d'attribution des délégations de service public pour la sélection des candidats intéressés par la gestion du camping municipal du lac de Carouge le 25 février 2009, le conseil municipal doit entériner la liste des candidats dont l'offre sera étudiée.

Monsieur le maire indique que 7 candidats ont répondu à l'avis de publicité.

La commission propose de retenir 3 candidats :

- AQUADIS LOISIRS
- S. GAUTIER / P. BOUKAKIOU
- S.A.R.L. SE 3 C

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'avis de la commission et valide la liste des candidats proposée.

## **4/ Convention de mise à disposition du snack de la piscine municipale pour l'année 2008**

Dans le cadre de la convention de mise à disposition du snack de la piscine municipale pour l'année 2008, la société gestionnaire « Créateurs d'évènement » sollicite la commune pour une remise sur le paiement du montant de la redevance annuelle pour la fin du mois de juin 2008 (3 jours) soit 75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la remise demandée.

## **5/ Prêt de matériel au musée du sapeur pompier**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique que le conseil municipal doit autoriser monsieur le maire à signer une convention avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Savoie pour le prêt d'un cuveau pompe de 200 litres.

Cette convention de prêt aura une durée de 5 ans renouvelable annuellement.

## **6/ Questions diverses**

### 6.1 Affiches

Monsieur le maire précise que les affiches sur le caveau des Augustins sont à disposition en mairie.

### 6.2 Travaux forêt communale 2009

Monsieur PAJEAN présente le projet de programmation annuelle 2009 des travaux en forêt communale établi par l'O.N.F.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 8 500 € H.T.

- travaux sylvicoles (nettoisement, dépressage de résineux) : 2 465 €
- débroussaillage et mise en sécurité des 2 sentiers de la Dent d'Arclusaz et parking : 3 035 €
- remise en état du sentier du gros fayard : 3 000 €

Monsieur PAJEAN indique que les travaux sylvicoles peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % par le conseil régional et à hauteur de 16 % par le conseil général soit 1 183 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation annuelle des travaux en forêt communale pour 2009 et sollicite l'octroi de subventions auprès du Conseil régional et du Conseil général.

### 6.3 Locations saisonnières

Monsieur DELECLUSE, conseiller municipal délégué en charge du tourisme, propose d'établir une tarification d'adhésion pour la publicité des locations saisonnières (affichage, site Internet) :

- 20 € / an pour les locations de Saint-Pierre d'Albigny
- 30 € / an pour les locations des commune du canton

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette tarification qui sera applicable dès la prochaine saison estivale.

#### 6.4 Plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Monsieur VIGNOUD indique qu'une intervention de l'I.R.M.A. (Institut des Risques Majeurs) pour envisager la mise en œuvre de plans communaux de sauvegardes (P.C.S.) au niveau du canton de Saint-Pierre d'Albigny aura lieu le lundi 16 mars dans les locaux de la C.C.C.S.

Monsieur VIGNOUD propose que la commune adhère à l'I.R.M.A. pour bénéficier de l'ensemble des prestations de l'Institut dans le cadre de l'élaboration du P.C.S.

#### 6.5 Centre aéré « les Diablotins »

Monsieur GUIDAT indique que la C.C.C.S. pourrait prendre la compétence de la gestion du centre aéré « les Diablotins » pour la prochaine saison estivale.

#### 6.6 Ecole maternelle

Monsieur GUIDAT adjoint chargé des affaires scolaires, informe le conseil municipal d'un courrier de madame l'inspectrice d'académie sur l'éventuelle suppression de la 6<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle publique pour la prochaine rentrée scolaire (2009/2010).

#### 6.7 Ecole de musique

Monsieur le maire rappelle les données suivantes concernant l'école de musique municipale :

- baisse continue du nombre d'élèves : de 116 à 58
- les 2/3 des élèves quittent l'école la première ou la deuxième année

Monsieur le maire rappelle que monsieur BOUTIN, directeur de l'A.D.M.S. étudie en étroite collaboration avec les services de la mairie l'évolution future et indispensable de l'école de musique municipale et rendra ses premières conclusions au conseil le 26 mars 2009.

#### 6.8 Etudes géotechniques : groupement de commandes

La commune de Saint-Pierre d'Albigny doit faire réaliser des études géotechniques pour 2 projets :

- implantation de panneaux photovoltaïques
- implantation du centre de formation départemental du S.D.I.S.

Monsieur le maire propose de participer au groupement de commandes dont la communauté de communes de la combe de Savoie sera le coordonnateur afin de désigner un bureau d'études pour conduire l'ensemble des études géotechniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la commune au groupement de commandes et autorise monsieur le maire à signer la convention constitutive.

**La séance est levée à 20h**